



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.26.156.AV

Parc de cinq éoliennes à Lillois, BRAINE-L'ALLEUD et
NIVELLES

Avis adopté le 15/10/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Engie Electrabel
- *Auteur de l'étude :* Sertius
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement/ Art D.I.4 § 1,5° du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Date de réception du dossier :* 2/09/2026
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Objectifs du projet au regard des objectifs visés à l'article D.I.1, § 1^{er} du Code du Développement territorial (CoDT)
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
- *Audition :* 6/10/2026

Projet :

- *Localisation :* Entre la N27, la N252 (et la ZAE « Portes de l'Europe »), la N28 et la N280
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet consiste en l'implantation et l'exploitation d'un parc de 5 éoliennes sur les territoires communaux de Braine-l'Alleud (3 éoliennes) et Nivelles (2 éoliennes). Le parc se localise en zone agricole, entre la N27 et la ligne de chemin de fer 124 à l'est, la N252 et la ZAE de Nivelles-Sud « Portes de l'Europe » au sud, la N28 à l'ouest et la N280 au nord. L'agglomération de Nivelles se trouve au sud et le village de Witterzée au nord-est.

Les éoliennes présentent une hauteur totale de 200 m et une puissance installée qui pourra aller de 5,6 à 7,2 MW selon le modèle choisi. Leur production s'élèvera de 11.991 à 14.483 MWh/an/éolienne. Deux options de raccordement électrique sont envisagées : soit au poste Infrabel de Baulers à 1,8 km, soit au poste Elia de la ZAE de Nivelles-Sud à 5,2 km.

Avis

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable pour l'alternative à 4 éoliennes proposée dans l'études d'incidences.

En effet, l'implantation de l'éolienne n° 5 risque de contraindre la mise en œuvre de l'extension de la ZAEM de Nivelles-Nord, pour laquelle une révision de plan de secteur est en cours de procédure. Le Pôle n'est pas opposé en soi à un projet d'éolienne dans cette zone, mais l'estime prématuré, dans la mesure où l'extension de la ZAEM n'a pas encore abouti. Quand ce sera le cas, l'éolienne pourrait d'ailleurs offrir des possibilités de raccordement intéressantes.

Le projet à 4 éoliennes ne compromet pas, selon le Pôle, la construction ultérieure d'une cinquième.

Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Élaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.


Yves HANIN
Président